

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**

Dénomination : AVVENS GALET OLDRA

n° de gestion : 1999B00643

n° d'identification : 428 288 484

n° de dépôt : A2012/000825

Date du dépôt : 02/02/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 07/12/2011



445305



445305

AVVENS GALET OLDRA
Société anonyme au capital de 503.088 €
Siège social : 1, place du 18 juin 1940 - 74940 ANNECY LE VIEUX
428 288 484 RCS ANNECY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2011**

Le Mercredi 7 décembre 2011,
A 11 heures, au siège social,

Les actionnaires de la société AVVENS GALET OLDRA, Société Anonyme au capital de 503.088 €, divisé en 31.443 actions de 16 € chacune, dont le siège social est à ANNECY LE VIEUX (74940) – 1, place du 18 juin 1940, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé KRUGER.

Monsieur François OLDRA
et Monsieur Christian ALLOMBERT,

Les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christian ALLOMBERT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Didier DEGRAEUWE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 31.443 actions sur les 31.443 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Non remplacement d'administrateurs démissionnaires,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul BEVAND et de la société AVVENS MANAGEMENT, de leurs fonctions d'administrateur, avec effet au 7 décembre 2011, et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

L'assemblée générale constate que la composition du Conseil d'Administration sera ainsi la suivante :

- Monsieur Hervé KRUGER,
- Monsieur François OLDRA,
- Monsieur Christian ALLOMBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

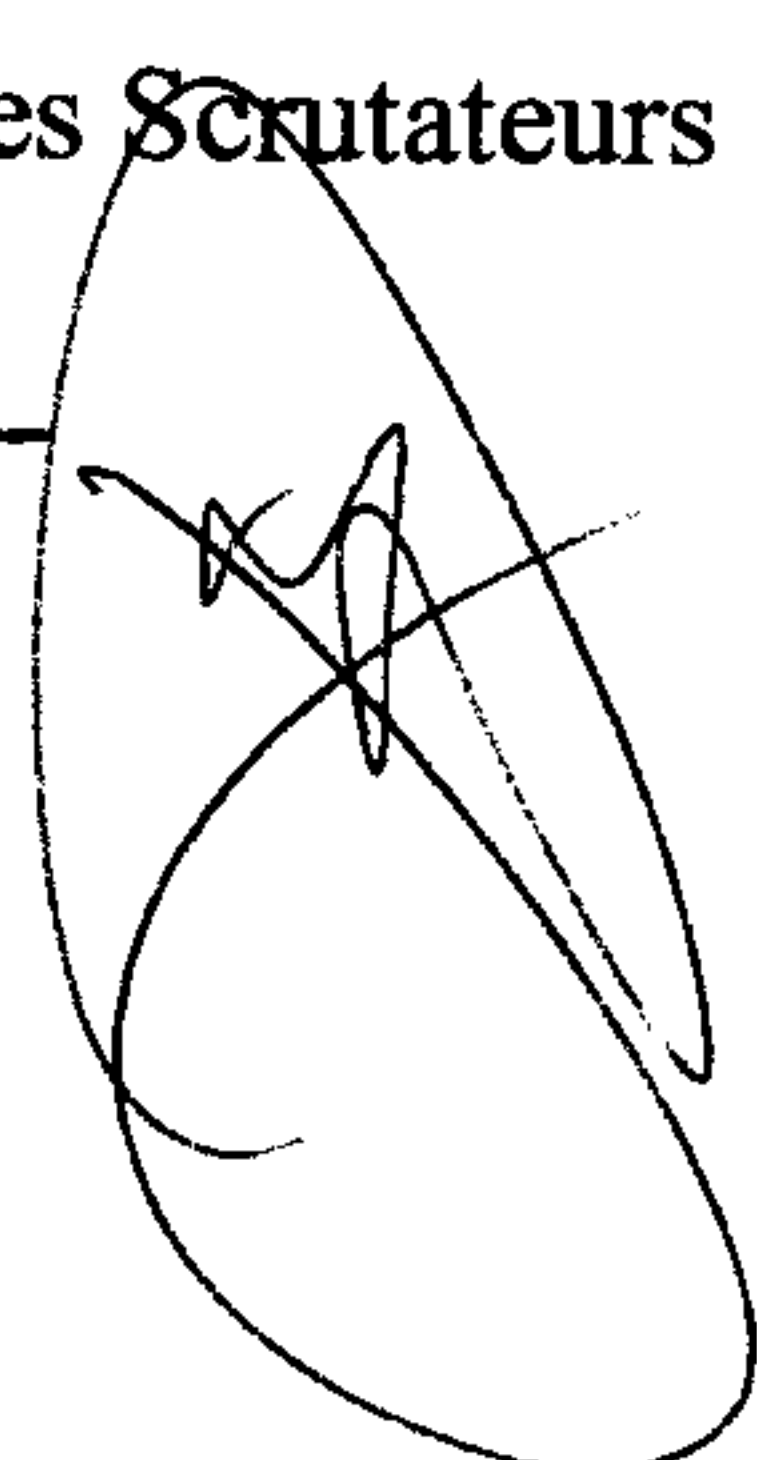
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

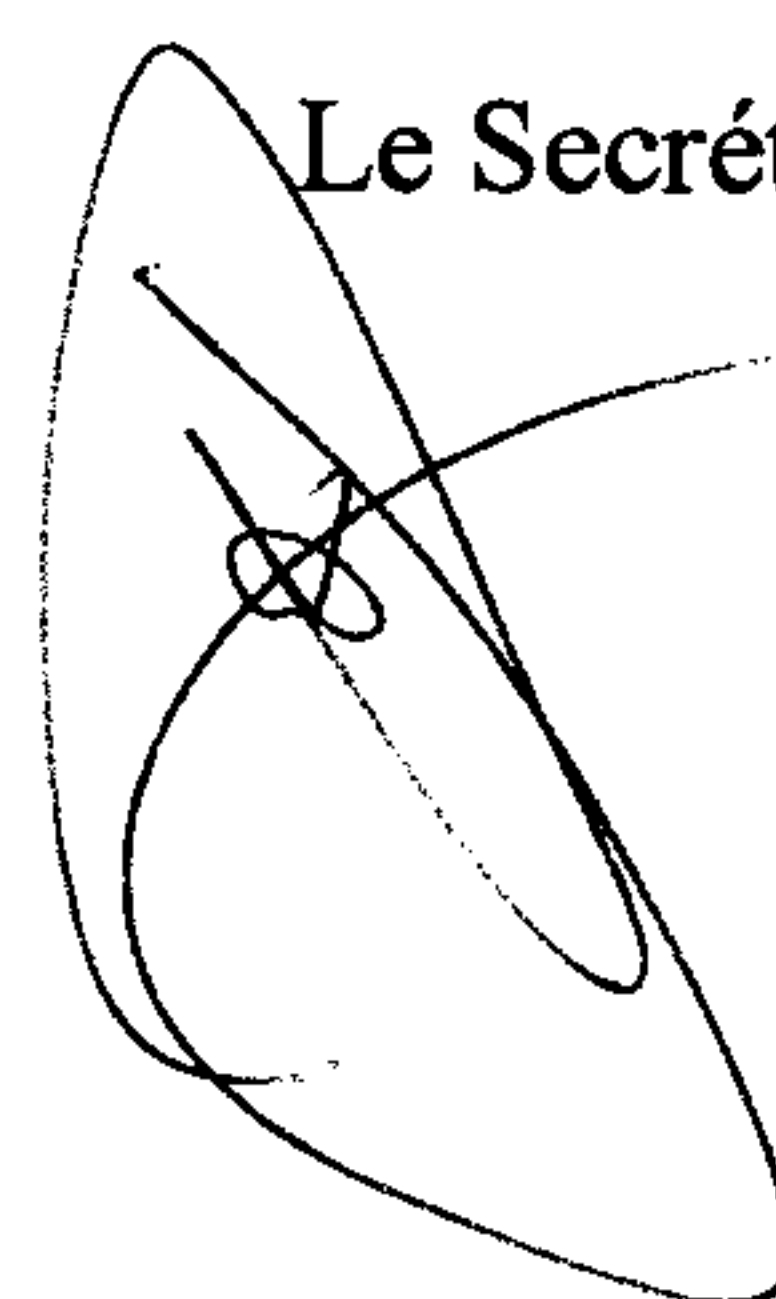
Le Président

A large, stylized signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Les Scrutateurs

A signature enclosed within a large, hand-drawn oval.

Le Secrétaire

A signature enclosed within a large, hand-drawn oval.